

BOSTIK AGOSOLVANT
 Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK AGOSOLVANT
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Mélange de solvants.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
 420 rue d'Estienne d'Orves
 92700 Colombes
 FRANCE
 Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
 Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane, Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane, n-Hexane, Acétate d'éthyle



Mention d'avertissement
 DANGER

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public, à moins que le produit ne soit mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient doté d'un pulvérisateur fixe scellé. Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	% massique	Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]	Specific concentration limit (SCL)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	>25 - <40	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic		01-2119475514-35-XXXX

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

				2 (H411) Flam Liq. 2 (H225)		
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	926-605-8	RR-100223-9	20 -25	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		01-2119486291-36-xxxx
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	20 -25	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		01-2119475103-46-XXXX
Butanone	201-159-0	78-93-3	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119457290-43-XXXX
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT RE 2 :: C>=5%	01-2119480412-44-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	926-605-8	RR-100223-9	
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	
Butanone	201-159-0	78-93-3	
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Voir la section 8 pour plus d'informations. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément
--	--

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT
Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020
Numéro de révision 2

aux réglementations locales.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Voir la section 8 pour plus d'informations. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielle lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les
--	---

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Mélange de solvants.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	-	VME=1000 mg/m ³ VLE=1500 mg/m ³
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	-	VME= 400 mg/m ³ (supplier)
Acétate d'éthyle 141-78-6	-	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 734 mg/m ³ VLEP court terme: 400 ppm VLEP court terme: 1468 mg/m ³
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 600 mg/m ³ VLEP court terme: 300 ppm VLEP court terme: 900 mg/m ³ Peau
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 72 mg/m ³ VLEP 8h: 1000 mg/m ³ VLEP court terme: 1500 mg/m ³

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

		Carcinogen category 1A (vapors; these hydrocarbon fractions are classified unless they contain less than 0.1% by weight of benzene) Reproductive Toxin category 2
--	--	--

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m ³ /8h (inhalation)	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m ³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	13 964 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5 306 mg/m ³	

Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme	Inhalation	600 mg/m ³	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Effets systémiques sur la santé			
---------------------------------	--	--	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1 377 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1 131 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1 301 mg/kg pc/jour	

Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	106 mg/m ³	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Consommateurs	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	
Effets localisés sur la santé			
Effets systémiques sur la santé			

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 mg/l
Eau de mer	0.026 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.25 mg/kg
Sédiments marins	0.125 mg/kg
Terrestre	0.24 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Butanone (78-93-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	55.8 mg/l
Eau de mer	55.8 mg/l
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l
Sédiments marins	287.7 mg/l
Terrestre	22.5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Type de filtre recommandé :

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Distillats de pétrole
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point / intervalle d'ébullition	63 °C	
Point d'éclair	-17 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet pour les liquides .
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	11.5 %
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.1 %
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	< 20 mm ² /s @ 40°C
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	0
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	0.75 - 0.79 g/cm ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information on likely routes of exposure

Informations sur le produit

Inhalation	En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Symptômes	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
------------------	--

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rattus)	LD50 (4h) >25200 mg/m ³
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	LD50 >16.5 g/Kg (Rattus) (OECD Guideline 201)	LD50 >3.35 g/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402)	LC50 (4h) =73680 ppm (Vapour - Rat)
Acétate d'éthyle 141-78-6	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Butanone 78-93-3	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11700 ppm (Rattus) 4 h
n-Hexane 110-54-3	=25 g/kg (Rattus)	= 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=48000 ppm (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	European Union
n-Hexane 110-54-3	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	M-Factor	M-Factor (long-term)
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	EL50 (72h)= 26 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LL50 (96h) =12 mg/L (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EL50 (48h) =3mg/L (Daphnia magna) OECD 202		
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	-	LL50 (96h)=12mg/L (Oncorhynchus mykiss) Semi-static OECD 203	-	-		
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h,	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)		

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

	Desmodesmus subspicatus)	mykiss) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas)	mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h			
Butanone 78-93-3	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)		
n-Hexane 110-54-3	-	LC50: 2.1 - 2.98mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (24h, Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98%	Facilement biodégradable

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

Butanone (78-93-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Bioconcentration factor (BCF)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	4	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	0.6	30
Butanone 78-93-3	0.3	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

. Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Butanone 78-93-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
n-Hexane 110-54-3	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :

Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 UN number or ID number

UN1993

14.2 Nom d'expédition

Liquide inflammable, n.s.a. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane), Dangereux pour l'environnement

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

Étiquettes

3

14.4 Groupe d'emballage

II

Description

UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane), 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement

14.5 Dangers pour l'environnement

Oui

14.6 Dispositions spéciales

274, 601, 640C

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	1 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 UN number or ID number	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane, Hexane), Polluant marin
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane, Hexane), 3, II, (-17°C c.c.), Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Dispositions spéciales	274
Quantité limitée (LQ)	1 L
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 UN number or ID number	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane), 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3H

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS
--------------	------------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	RR-100221-7
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	RR-100223-9
Acétate d'éthyle	141-78-6
Butanone	78-93-3
n-Hexane	110-54-3

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	RR-100221-7	
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	RR-100223-9	
Acétate d'éthyle	141-78-6	
Butanone	78-93-3	
n-Hexane	110-54-3	

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents)

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

hydrocarbures aliphatiques	>30%

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétate d'éthyle 141-78-6	RG 84
Butanone 78-93-3	RG 84
n-Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84 RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AGOSOLVANT

Remplace la version : 09-oct.-2020

Date de révision 30-oct.-2020

Numéro de révision 2

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 30-oct.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité